## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du jeudi 11 août 2022

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	16

Objet:

Modification des tarifs des services périscolaires logiciel Portail « Famille » L'an deux mil vingt-deux et le jeudi onze août à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

Date de la convocation: 5 août 2022

Présents: M. CHEVALIER Gérard, Mme VUIGNIER Alexandra, Mme LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel- Éric, Mme COURT Christiane, Mme DUMAS Michelle, M. FERIOLO Flavien, M. NUSSBAUM Frédéric, M. PHILIP Alexandre, Mme POLITO Chloé, M. SMITH Thierry. Absents: M. DIEUDONNE Michel, M. BERNARD William. Absente excusée: Mme BOUSQUET Béatrice. Absents représentés: Mme BURILLO Florence (procuration à M. CHEVALIER Gérard), M. LOYE Rémy (procuration à M. BOUCAULT Michel-Éric), Mme HUSSON Audrey (procuration à Mme DUMAS Michelle). Secrétaire de séance: M. BOUCAULT Michel-Éric.

Vu les lois EGAlim 1 et 2, complétées par la loi Climat et Résilience, visant à améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2022, la loi EGAlim impose que les menus comportent 50% de produits SIQ0 (signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine) dont 20% minimum de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration scolaire ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'augmentation du coût des denrées et de l'inflation, il convient de procéder à quelques ajustements notamment en matière de tarifs via le logiciel Portail « Famille » inchangés pour certains depuis mars 2011 soit plus de 11 ans.

Monsieur le Maire expose au conseil les nouveaux tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2022 :

## Tableau récapitulatif

CANTINE	4.00 €	7.00 € en cas de majoration
GARDERIE matin/soir	1.00 €	
CANTINE ENSEIGNANTS	5.00 €	7.00 € en cas de majoration
CANTINE PERSONNEL COMMUNAL	2.00 €	7.00 € en cas de majoration

La mise en place de tarifs en fonction du quotient C.A.F. n'entre plus en vigueur.

PAI : les inscriptions cantine hors délai pour les enfants ayant un PAI restent au tarif de 1 €. Dans ce cas-là, les parents doivent impérativement se rapprocher du secrétariat de la Mairie pour finaliser l'inscription hors délai, sinon celle-ci sera facturée 7 €.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, :

- VALIDE à compter de la rentrée scolaire 2022 le changement de la grille tarifaire des services périscolaires citée ci-dessus concernant le portail « Famille ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 030-213000920-20220811-2022-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/08/2022 Affichage : 19/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme

